

CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN EMS « CASTEL NOTRE-DAME » À MARTIGNY



RAPPORT DU JURY – OCTOBRE 2021



CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION D'UN EMS « CASTEL NOTRE-DAME » À MARTIGNY

MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la ville de Martigny en collaboration avec les services cantonaux de la santé publique (SSP) et de l'immobilier et patrimoine (SIP).

Le Mandant et Maître de l'ouvrage du concours est la ville de Martigny pour la phase du concours en attendant la mise en œuvre d'une fondation qui reprendra la gouvernance et responsabilité du projet dès sa création.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Fondation Castel Notre-Dame a été constituée le 21.09.2011 sous l'impulsion de la Ville de Martigny et des communes affiliées de Martigny-Combe, Bovernier et Trient. Au 01.01.2012, elle reprenait l'exploitation de l'établissement médico-social (EMS) le Castel Notre-Dame cédée par la Congrégation des Sœurs de St-Maurice, initiatrices de nombreux projet sanitaires dans le canton depuis le début du 19^e siècle. La ville de Martigny acquiert à elle seule le bâtiment et le propose en location à la nouvelle Fondation.

La Fondation Castel Notre-Dame est un établissement médico-social (EMS) reconnu d'utilité publique par le Canton du Valais. Pour son exploitation, elle est soumise au contrôle du Service cantonal de la santé publique et à ses directives. Elle est membre et collabore avec l'Association Valaisanne des EMS, l'AVALEMS. L'institution exploite aujourd'hui 105 chambres pouvant accueillir 122 habitants.

Elle a pour but de venir en aide aux personnes âgées, malades et en situation de handicap par l'exploitation d'établissements médico-sociaux, notamment le home pour personnes âgées le Castel Notre-Dame à Martigny. Elle peut fournir toutes les prestations de service en particulier dans le domaine des soins, des repas et des prestations sociales dans un but d'intérêt public.

Étroitement liée à l'activité de la Fondation par sa représentation au sein du Conseil de Fondation, la Ville de Martigny accompagne et supervise la prestation fournie par l'établissement. C'est pourquoi aujourd'hui elle se présente comme promoteur de la nouvelle construction et en porte la responsabilité. La réflexion initiale et les choix sont souhaités en étroite collaboration avec les utilisateurs des locaux et en particulier avec la Fondation Castel Notre-Dame, son conseil de Fondation et sa direction.

La philosophie de la Fondation Castel Notre-Dame repose sur la promotion de l'autonomie et le respect de chaque personne âgée dans sa dimension physique, psychique, sociale et spirituelle. La participation active des résidents est encouragée tout au long de leur séjour ainsi que la conservation de leurs ressources et leur capacité d'autonomie quel que soit leur état de santé.

L'établissement initie une transition importante inspirée des méthodes d'accompagnement de type Montessori et favorise les échanges avec le quartier et la ville dans une logique de maintien de l'identité citoyenne et sociale chez chaque personne. L'encadrement médical revêt une importance considérable en raison de la croissance des situations cliniques et palliatives. La Fondation croit que le maintien d'un lieu de vie et d'interactions ainsi que des ressources des personnes constituent les objectifs fondamentaux. Elle cherche à diminuer les logiques de type hospitalières et axées principalement sur les soins.

Au vu des changements démographiques annoncés et de l'évolution des caractéristiques cliniques des résidents accueillis, le bâtiment du home existant, inauguré en 1970, ne répond plus aux exigences d'accompagnement actuelles et futures.

Intentions du maître de l'ouvrage, objectif du concours

L'établissement s'adaptera dans le temps aux besoins et aux ressources des habitants présents grâce à la flexibilité de la construction.

La vision initiale s'oriente vers un établissement de 104 chambres individuelles regroupées dans des unités de vie autonome de 8 à 12 lits. La logique d'appartement favorisera l'accompagnement de groupes homogènes avec des services transversaux. Le projet architectural tiendra compte de la mobilité réduite, de la pénibilité des déplacements, des pathologies et des handicaps prévisibles.

De plus en plus de résidents ont des troubles neurocognitifs majeurs de type Alzheimer ou troubles apparentés, c'est pourquoi ils seront bénéficiaires d'unités spécialisées leur permettant de vivre selon une norme qui leur est propre. La conception tiendra compte des besoins de mobilité des personnes tant au niveau gériatrique que psychogériatrique.

Chaque unité fonctionnelle bénéficiera au minimum d'un espace extérieur partagé ou privatif.

La parcelle dédiée se situe dans un environnement de quartier, proche des transports publics et offrant un cadre de verdure. Les liens avec le quartier et la ville sont encouragés.

La Fondation Castel Notre-Dame soutient une approche architecturale de type humaniste orientée vers la domesticité «comme à la maison». Les rapides évolutions démographiques et sociétales invitent le secteur médico-social mais aussi ceux du bâti à repenser et passer d'une logique d'hébergement à une logique d'habitat. La Fondation Castel Notre-Dame croit que les professionnels encadrants doivent s'adapter à l'architecture pensée pour les habitants et que ce n'est pas aux habitants à s'adapter à une architecture pensée pour les soignants. L'EMS doit rester un lieu d'habitat et de vie malgré la péjoration croissante des situations de santé. Cette approche rompt avec les logiques hospitalières ou hôtelières et requiert de nouvelles pratiques tant dans la dimension architecturale que dans celle de l'accompagnement.

L'architecture ressemblante à un habitat courant, doit répondre aux caractéristiques et aux besoins spécifiques des personnes atteintes de maladies neurocognitives majeures. L'architecture des unités doit privilégier des petites dimensions et un plan simplifié. Elle doit compenser les capacités intellectuelles réduites des pensionnaires et pour cela, être facilement compréhensible. La conception architecturale doit favoriser, autant qu'elle est encore possible, l'indépendance des personnes atteintes de démence. Elle doit éviter l'excès aussi bien que la privation de sollicitations sensorielles. Enfin, l'aménagement devrait tenir compte de la provenance des pensionnaires, et contribuer à préserver leur identité.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le quartier.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 98 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées par mail à tous les concurrents inscrits ainsi qu'aux membres du jury le 7 juin 2021.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz architecte cantonal, Service Immobilier et Patrimoine

Membres non-professionnels

Sandra Moulin-Michellod présidente du conseil de Fondation Castel Notre-Dame

Anne-Laure Couchepin Vouilloz présidente de la commune de Martigny de Saillon

Jérémie Lugari directeur de la Fondation Castel Notre-Dame

Membres professionnels

Stéphane Jordan architecte de Ville, Martigny

Laurent Geninasca architecte ETH, FAS, SIA à Neuchâtel

Stéphanie Bender Dr ès Sciences, architecte EPFL, FAS, SIA à Lausanne

Miguel Fernandez Ruiz Dr ès Sciences, ingénieur civil UPM à Ecublens

Suppléants non-professionnels

David Martinetti vice-président de la commune de Martigny

Florence Carron Darbellay présidente de la commune de Martigny-Combe

Nathalie Rouvinez conseillère générale Martigny, commission sociale

Suppléant professionnel

Christophe Lugon-Moulin architecte, Service Immobilier et Patrimoine, Canton du Valais

Experts

Amélie Wenger-Reymond ingénieure, Service de la Santé Publique, Canton du Valais

José Iglesias infirmier-chef Pôle gériatrie, soins palliatifs, Hôpital du Valais

Freddy Clavijo médecin interniste et gériatre, Porrentruy

Michel Bonvin ingénieur en thermique, Flanthey

Arnaud Michelet architecte-Paysagiste à Sion

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service de l'Immobilier et patrimoine en collaboration avec la ville de Martigny. Il a porté notamment sur les points suivants :

Délai du rendu, anonymat

70 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 68 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de manière aléatoire.

68 maquettes ont été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre.

Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

Respect du périmètre du concours

Le projet N° 51 ne respecte pas le périmètre du concours.

Respect des prescriptions

Les projets N°04, 12, 13, 40, 67 ne respectent pas l'alignement sur les routes.

Les projets N°05, 11, 12, 13, 25, 35, 40, 50, 58 ne respectent pas les distances aux limites des parcelles N°12289 et N°13544.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 23 et vendredi 24 septembre 2021 dans les locaux de l'ancien collège Sainte Jeanne-Antide à Martigny.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 68 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 68 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°04 TRILLIUM
- N°05 PALAZZO VECCHIO
- N°11 LES TERRASSES DU CASTEL
- N°12 FENÊTRE SUR ARCADIE
- N°13 GRAVÉ DANS MA COUR
- N°25 LA NEUVIÈME PORTE
- N°35 TOM ET JERRY
- N°40 L'ARÈNE
- N°50 MAISON DES ELFES
- N°58 MARIA
- N°67 CHAMBRE AVEC VUE

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 25 projets éliminés au premier tour sont les suivants :

- N°02 KLEE
- N°08 FAITES TOURNER, MOULINES
- N°11 LES TERRASSES DU CASTEL
- N°13 GRAVÉ DANS MA COUR
- N°15 CŒUR DE VIE
- N°16 STAIRWAY TO HEAVEN
- N°18 TOUJOURS VERTS
- N°19 TRIFOLIUM 2
- N°22 PAPILLON
- N°27 PROMENADE DE CASTELLANE
- N°31 CIVITAS
- N°32 LIGHT POURING DOWN LIKE HONEY
- N°34 BABYLON
- N°37 HESTIA
- N°41 SÈVE
- N°42 TROIS-QUART
- N°44 CAMEL
- N°45 VERMOUTH
- N°47 AU JARDIN DES SENS
- N°50 MAISON DES ELFES
- N°52 AUX TOURS D'UNE COUR
- N°53 UN POINT C'EST TOUT
- N°61 INTCHIE NO
- N°62 UNE PLANTE, UN JARDIN, UNE DIGNITÉ
- N°66 1,2,3

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudiés : le rapport et le dialogue avec le site, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualité des espaces intérieurs et enfin l'économicité de la proposition. Le jury a éliminé, au deuxième tour, les 24 projets suivants :

- N°05 PALAZZO VECCHIO
- N°09 LE HAMEAU 1920
- N°12 FENÊTRE SUR ARCADIE
- N°17 SYLVESTRE
- N°21 SYMFONIA
- N°23 ISHTAR
- N°24 GRAND HÔTEL DU PARC
- N°25 LA NEUVIÈME PORTE
- N°28 PIERRE PONCE
- N°33 ELISSA
- N°36 MADELEINE
- N°38 TRÈFLE
- N°39 STUBE
- N°40 L'ARÈNE
- N°43 MA MAISON CASTEL
- N°49 DOMUS
- N°51 LA FORÊT D'EMERAUDE
- N°54 EL CASTELL
- N°55 LE MONARQUE
- N°58 MARIA
- N°59 HEJME
- N°64 EDEN
- N°65 CONIGLIO
- N°68 FAMILLES

3^e tour d'élimination

Durant le troisième tour, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs et exploitants afin de comprendre le fonctionnement et les relations entre les différentes parties du programme. Une attention particulière est portée également aux réflexions de l'ingénieur civil. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury. Les 13 projets suivants sont éliminés au troisième tour :

- N°01 UNITÉ D'HABITATION
- N°03 LA GRANDE MAISON DES GRANDS PARENTS
- N°04 TRILLIUM
- N°07 DEVIDE
- N°10 JOSEPH ET JEANNETTE
- N°14 LES ORTIES
- N°26 TORTUE
- N°29 MOEBIUS
- N°35 TOM ET JERRY
- N°48 PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE, HIVER ... ET PRINTEMPS
- N°56 APPARTEMENT RE-TRAITE
- N°63 LES PETITES FUGUES
- N°67 CHAMBRE AVEC VUE

Repêchage

Arrivé au terme des trois tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°24 GRAND HÔTEL DU PARC, repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour
- N°25 LA NEUVIÈME PORTE, repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour
- N°26 TORTUE, repêché du 2^e tour, éliminé au 3^e tour
- N°33 ELISA, repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour
- N°55 LE MONARQUE, repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour
- N°56 APPARTEMENT RE-TRAITE, repêché du 2^e tour, éliminé au 3^e tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 155'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°30 LA PIÈCE VERTE CHF 38'000.- HT

2^e rang / 2^e prix

Projet N°57 TULOU CHF 35'000.- HT

3^e rang / 3^e prix

Projet N°06 TRIFOLIUM 1 CHF 28'000.- HT

4^e rang / 4^e prix

Projet N°46 LE CASTEL D'OCTODURE CHF 22'000.- HT

5^e rang / 5^e prix

Projet N°60 AU MARCHÉ CHF 17'000.- HT

6^e rang / 6^e prix

Projet N°20 LES HUIT PORTES CHF 15'000.- HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°30 « LA PIÈCE VERTE » la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

Ce projet répond avec justesse à l'échelle du bâti environnant. Le jury apprécie la précision de son implantation et la sensibilité apportée à la mise en forme du programme. La qualité des espaces intérieurs et des relations avec le site, en particulier avec le parc sont à relever. Le projet, par son attitude précise, efficiente et généreuse répond globalement aux objectifs formulés par les utilisateurs et le Maître d'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu le **jeudi 28 octobre 2021** à 18h00 à l'ancien collège Sainte Jeanne-Antide, Rue du Simplon 10 à Martigny. À noter qu'un certificat COVID valide sera exigé.

Les projets seront exposés du vendredi 29 octobre au dimanche 7 novembre 2021. Entrée libre tous les jours, week-end compris, de 14h00 à 19h00

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet :
n° 30, devise " La pièce verte "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Martigny, le 24 septembre 2021

Philippe Venetz

Sandra Moulin-Michellod

Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Jérémie Lugari

Stéphane Jordan

Laurent Geninasca

Stéphanie Bender

Miguel Fernandez Ruiz

David Martinetti

Florence Carron Darbellay

Nathalie Rouvinez

Christophe Lugon-Moulin

Amélie Wenger-Reymond

José Iglesias

Freddy Clavijo

Michel Bonvin

Arnaud Michelet



PROJETS PRIMÉS



N°30 LA PIÈCE VERTE

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

NOMAD ARCHITECTES VAUD & DAVID MOILLEN, VEVEY

Collaborateurs :

Marie Gétaz, David Moillen, Fanny Morois, Baptiste Berrut

14

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Yves Gianpietro, Lucas Resplendino, Yan Ruchet, Grégoire Romailier

Le projet propose le parti original d'implanter le bâtiment strictement en périphérie du périmètre d'implantation. Ce choix permet de répartir le programme dans un bâtiment de faible gabarit (rez + 2 niveaux) et de libérer le centre de la parcelle qui laisse place à une généreuse cour végétalisée et arborisée, espace de référence nommé « LA PIÈCE VERTE » autour duquel s'organise la résidence.

Cette implantation construit ainsi deux nouveaux fronts de rue à l'échelle des bâtiments environnants et une façade principale qui délimite de manière claire le parc public.

Cette volumétrie offre en outre une végétalisation totale du site à tous les niveaux :

- Le parc public
- La cour végétalisée au rez-de-chaussée, espace de rencontre protégé du vent et sécurisé, dédié aux résidents
- Le jardin protégé au 1^{er} étage dédié aux pensionnaires des unités de psychogériatrie.
- Et finalement le jardin en toiture avec la promenade

L'aménagement du parc public garde les emplacements actuels des parkings visiteurs et employés.

L'entrée principale de l'EMS est placée au sud-ouest, en lien avec le parc public et connectée aux parking visiteurs et employés. L'espace d'accueil au rez est un espace traversant entièrement vitré qui réunit visuellement le parc public et la cour végétalisée. La salle à manger et la cafétéria sont disposés naturellement dans cet espace d'entrée avec une prolongation s'ouvrant sur la cour intérieure. Les espaces dédiés aux soignants et à la direction se déploient tout au long du parcours intérieur du rez-de-chaussée.

Le jury se plaît à relever la richesse des séquences spatiales au rez-de-chaussée ainsi que dans les étages. L'épaisseur relativement réduite du bâtiment permet d'une part un grand apport de lumière naturelle à tous les niveaux, d'autre part une variété de percées visuelles autant sur l'extérieur que l'intérieur du complexe.

La plupart des chambres organisées en unités de vie de 9 à 12 chambres sont en périphérie et s'ouvrent sur le grand paysage. D'autres regardent le parc intérieur offrant ainsi une variété de types d'habitat.

La nécessité des trois accès extérieurs depuis les rues devra être vérifiée lors du développement du projet avec l'utilisateur.

Les architectes proposent deux matérialités de façade : une façade en brique sur l'intérieur et en bois sur l'extérieur qui interpelle, en particulier par rapport au caractère minéral des rues, de même que le choix d'une structure bois ne semble pas pertinent au vu de la géométrie du plan. Par contre le jury apprécie le soin apporté à la 5^{ème} façade qui devient un espace à vivre, accessible, pensé comme jardin intensif agrémenté d'une circulation en boucle.

En conclusion, le jury apprécie la compacité du projet proposant une solution de 3 niveaux et la justesse de la volumétrie proposée qui s'intègre avec sensibilité dans le contexte bâti. Par sa simplicité et sa plasticité le projet démontre un fort potentiel d'adaptation.

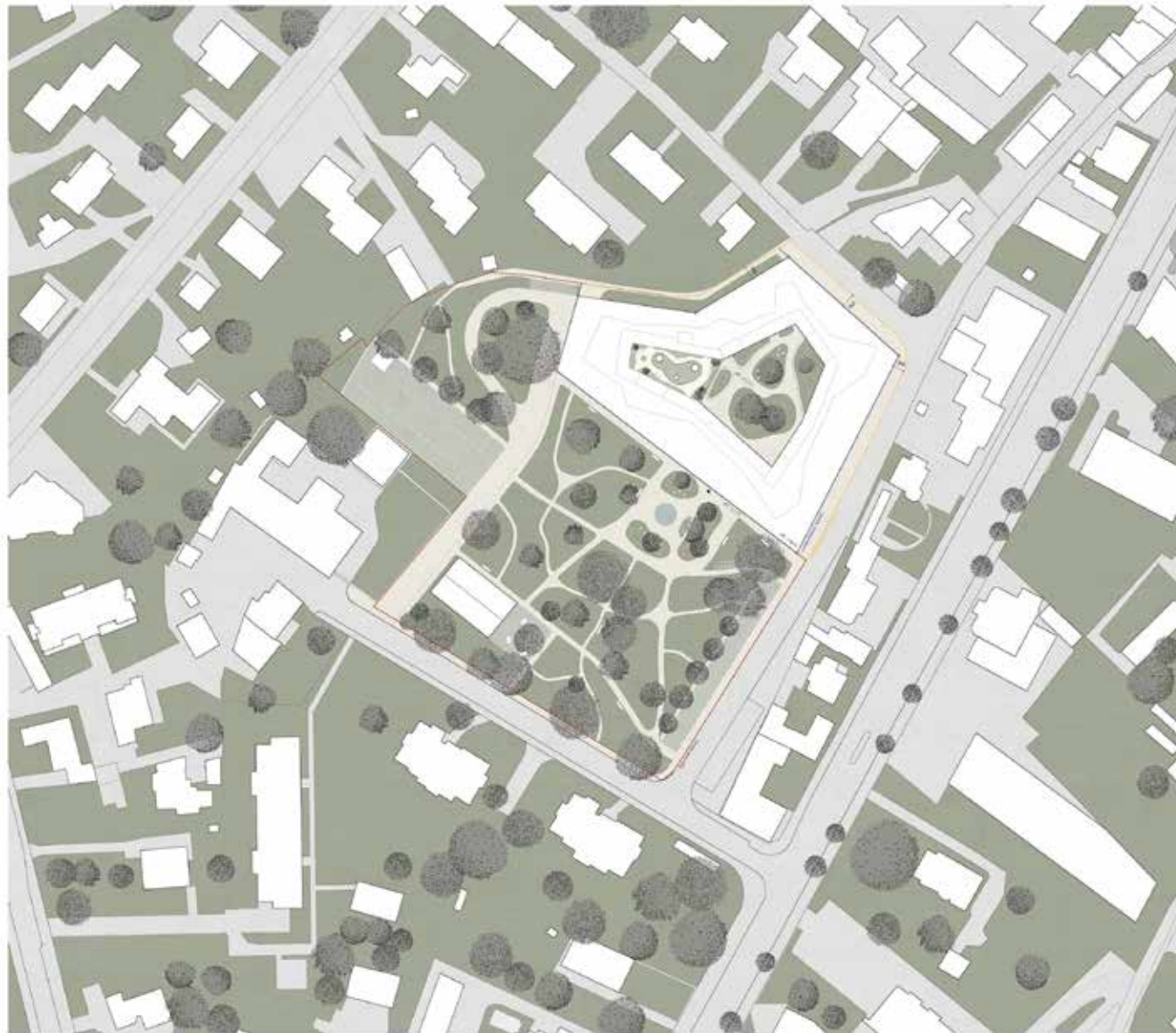
Concept statique

Concernant la structure, le projet propose des planchers mixtes bois-béton avec des murs en bois structural et des noyaux en béton armé, ainsi qu'un sous-sol partiel en béton armé. Le jury salue la volonté du projet d'intégrer des concepts de développement durable, mais s'interroge sur la pertinence d'une solution en bois pour une géométrie irrégulière. Il est considéré que le concept possède en tout cas le potentiel d'évoluer vers d'autres matérialités également respectueuses avec les objectifs du développement durable (comme le béton armé recyclé) tout en gardant les qualités architecturales et de fonctionnement de la proposition. Au sujet du comportement parasismique, la conception générale est raisonnable.



LA PIÈCE VERTE

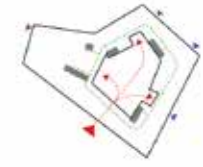
commune de Maligny - concours de projet / CASTEL NOTRE DAME



plan architectural



plan vert



accès



DEMBLATION 1ER ÉTAGE



DEMBLATION 2ÈME ÉTAGE



DEMBLATION 3ÈME ÉTAGE



SITUATION_V028



LA PIÈCE VERTE

commune de marigny - concours de prix / CASTEL NOTRE DAME





REZ DE CHAUSSEE, 1/200



COUPE AA, 1/200



COUPE BB, 1/200



FACADE SUD-OUEST, 1/200



LA PIECE VERTE

commune de natigny - concours de projet / CASTEL NOTRE DAME

N°30 LA PIÈCE VERTE



LA PIECE VERTE

commune de marigny - concours de prix / CASTEL NOTRE DAME



1000 ETAGE_1000

1000 ETAGE_1000



N°57 TULOU
2^E RANG / 2^E PRIX

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano, Alessandra Lesma, Martin Gollay

22

SOLLERTIA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Ricardo Texeira, Valentin Furst, Milisav Vukovic

Le projet s'implante finement avec une orientation perpendiculaire à la vallée, dans le tissu peu dense ponctué de volumes isolés de Martigny. Par sa forme orthogonale sur cour, jouant de ses extensions rayonnantes, il s'inscrit de façon sensible dans son contexte au nord du site. Cette proposition qui fait référence, par son gabarit et la forme de ses toitures en pentes, au tissu résidentiel dans lequel il prend place, libère au sud et à l'est un vaste parc paysager de qualité avec de grands îlots arborisés, des terrasses et des cheminements pour les habitants de l'EMS et du quartier en incluant la chapelle existante.

La forme s'inscrit par son caractère morphologique, et la décomposition de ses façades et extensions volumétriques aux angles formant des pignons, dans son contexte. La plus grande extension au sud-est, côté rue des Artifices, accueillent judicieusement l'entrée principale, alors que les trois autres extensions moins profondes, créent des séquences volumétriques en fragmentant les façades, ce qui les intègrent sensiblement dans leur environnement.

La typologie sur 3 niveaux fait rentrer le parc au cœur de son dispositif en proposant un véritable espace extérieur planté et protégé, qui héberge le jardin thérapeutique. Le jury soulève la qualité typologique proposée et son échelle domestique.

Les différentes identités programmatiques sont réparties naturellement dans cette typologie sur cour. Au niveau rez-de-chaussée au sud-ouest est placé la cafeteria et le restaurant dans un grand espace qualitatif qui s'ouvre et s'adresse largement au parc public. Des unités de 12 chambres sont réparties au tour de la cour centrale, avec des séjours soit dans des niches dans les pignons, soit dans des niches côté cour. Les espaces de circulation sont rythmés par des ouvertures côtés cour et les entrées des chambres et bénéficient ainsi d'un maximum de lumière naturelle. Si l'unité de la psychogériatrie est placée raisonnablement cotée nord-ouest en lien direct avec le jardin thérapeutique dans la cour, le jury regrette toutefois que la différence de niveau entre cette unité et l'espace entrée-cafeteria-restaurant, soit traitée sous la forme d'un emmarchement qui génère une contrainte forte de l'avis des utilisateurs pour la vie quotidienne des résidents de l'EMS.

Les espaces fédératifs et la zone administrative sont disposés judicieusement à l'est. Les espaces de service sont abrités au niveau de l'entresol, en bénéficiant d'apport de lumière naturelle côté nord-ouest. Si le parking placé au sous-sol a un potentiel d'amélioration, son accès au niveau de la Rue Proz-Fontana génère une véritable barrière dans l'espace public.

L'expression architecturale forme avec la structure, une « tectonique de l'ensemble » véritablement pensée dans une logique de construction en bois, proposant une identité forte appréciée par le jury.

En conclusion si le jury souligne la force du projet qui s'intègre très sensiblement dans son contexte par sa morphologie domestique sur cour, son parc paysager, sa typologie identitaire, la répartition des différentes parties programmatiques, son expression architecturale et sa structure bois, il regrette par contre la complexité introduite par le demi-niveau entre l'entrée-cafeteria-restaurant, et les unités dans le contexte particulier d'un EMS.

Concept statique

Ce projet propose un concept structural intéressant, montrant une grande cohérence entre architecture, structure et logique constructive. La disposition de portiques en bois régulières permet un emploi intensif de la préfabrication, réduisant les coûts et les délais de construction. Le choix des portées modérées permet en outre la disposition d'éléments efficaces et économiques. Le concept du contreventement du bâtiment est clair et raisonnable, nécessitant l'effet diaphragme des dalles.

TULOU

CONTEXTE & PROGRAMME

Le programme prévoit un accès par voie piétonne et par voie publique à des services d'habitat social et moyen gamme, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique.

Ce projet de développement vise à créer un quartier vivant et dynamique. Le site est situé dans un quartier existant et doit s'intégrer à son tissu urbain et à son contexte. Les objectifs du projet sont de créer un quartier vivant et dynamique, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces.

Environnement paysager, le projet est intégré dans le tissu urbain existant. Les objectifs du projet sont de créer un quartier vivant et dynamique, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces.

Le projet est conçu pour répondre à la demande d'appartenance de la population. Les objectifs du projet sont de créer un quartier vivant et dynamique, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces.

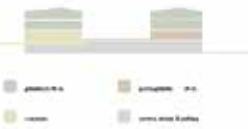


- les logements sociaux
- les commerces
- les espaces verts
- les parkings

schéma de principe d'usage

Les objectifs du projet sont de créer un quartier vivant et dynamique, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces.

Le projet est conçu pour répondre à la demande d'appartenance de la population. Les objectifs du projet sont de créer un quartier vivant et dynamique, avec notamment, pour répondre à la demande d'appartenance de la population, des logements à usage de bureaux et de commerces.



répartition du programme

Classement de projet
pour le concours de l'Etat
CNRU (Nouveaux Logements de France)
à 2024



projet de loi

100m



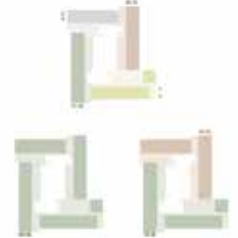
vue principale



TULOU

PLAN ET STRUCTURE

Les unités de six logements sont conçues de manière à offrir un accès direct à un espace vert. Elles sont conçues de manière à offrir un accès direct à un espace vert. Elles sont conçues de manière à offrir un accès direct à un espace vert.



Plan de la structure

Le site est situé dans une zone de forte densité, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à haute densité. Le site est situé dans une zone de forte densité, ce qui a conduit à la conception d'un bâtiment à haute densité.



- Structure
- Escalier
- Balcon
- Terrasse

Principe de la structure



Site de l'ancien bâtiment existant et son emplacement sur le site de la Cité

Classement de priorité pour les logements sociaux
Cité de la Cité - 2019



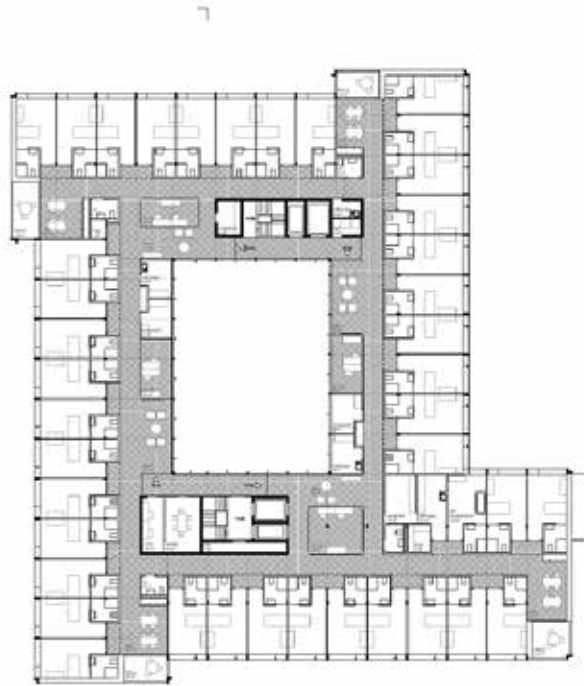


plan de situation 1/200

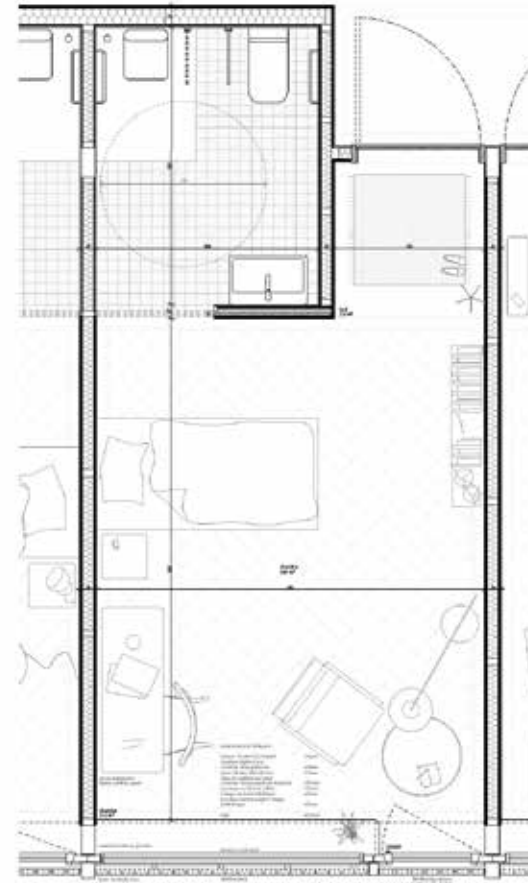


élévation 1/200

1m 0



Plan de Niveau 1/20



Plan de Niveau 1/20

A-Bis



Élévation est 1/20

1/20



N°06 TRIFOLIUM 1

3^E RANG / 3^E PRIX

ANDRE CAMPOS, JOANA ARQUITECTOS, PORTO

Collaborateurs :

André Campos, Joana Mendes, Joao Texeira, Afonso Cabral

30

PROAFA SA, VILA NOVA DE GAIA

Collaborateurs :

Rui Furtado, Paulo Silva, Aaul Silva, Octavio Inacio

L'implantation de ce bâtiment de trois étages sur rez-de-chaussée articulé en T est intéressante. En effet, elle permet par ce dispositif de réduire l'impact volumétrique de ce programme important par rapport à l'échelle des maisons individuelles et des immeubles de logement alentour. En revanche sur le plan volumétrique, le couvert d'entrée de même que les espaces contenus sous le jardin thérapeutique déforcent le parti retenu.

La position de l'entrée principale ainsi que celle logistique semblent naturelles, de même que le rapport que l'EMS entretient avec le parc. Il se lit en effet comme un solitaire inscrit dans la végétation et reprend ainsi le caractère de cité jardin que ce quartier de Martigny dégage. Le fait de conserver l'emplacement des parkings existants et de perpétuer par les cheminements et les plantations l'atmosphère suggérée par le parc existant semble approprié.

L'organisation du rez-de-chaussée avec au centre de l'EMS l'accueil, dans le corps adjacent à la Rue de Proz Fontana les activités de service et de logistique, dans le corps sud-est la partie administrative et les locaux d'occupation et dans le corps sud-ouest la cafétéria et le restaurant semble évidente. D'un point de vue fonctionnel et spatial, le desk de l'accueil interroge. En effet, celui-ci est non seulement dévolu à l'accueil, mais joue aussi un rôle de bureau avec ce que cela implique d'activités administratives. De plus l'espace qui le surplombe semble fragile, car découpé côté patio extérieur que par une face vitrée.

Sous réserve du patio sud-est qui, comme évoqué, interpelle, l'organisation des étages répond bien au cahier des charges de la fondation Castel Notre Dame. En effet, les trois unités de vie de 12 chambres chacune organisées autour de trois patios présentent un dispositif qui permet une orientation facile pour les résidents, les zones jour pourvues d'une terrasse sont généreuses et lumineuses, les couloirs se terminent à chaque fois sur un dégagement sur l'extérieur bienvenu. La position du jardin thérapeutique, outre la question volumétrique, pose question, car il se situe sous les fenêtres des autres résidents.

L'expression du bâtiment est classique et sobre, sans prétention et entre en résonance par sa minéralité avec le caractère du quartier. L'attention portée par les auteurs du projet à la dimension des fenêtres et à la hauteur du parapet à 40cm au-dessus du sol témoigne d'une attention bienvenue par rapport à la qualité de vie des résidents qui doivent se sentir protégés dans leur privacité et non pas exposés.

Concept statique

Le projet envisage une structure monolithique en béton armé. Ce choix est judicieux et adapté au bâtiment, la construction étant robuste et efficace vis-à-vis de son comportement parasismique. Certains détails des contreventements restent à clarifier (extrémités des bâtiments ou verrières des patios), mais le projet montre un grand soin aux détails et un concept de base permettant de résoudre les différents aspects.





Structure externe et implantation
 L'implantation du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Implantation
 Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Implantation
 Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Implantation
 Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.



Organisation spatiale
 L'organisation spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Organisation spatiale
 L'organisation spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Organisation spatiale
 L'organisation spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.



Planification spatiale
 La planification spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Planification spatiale
 La planification spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.

Planification spatiale
 La planification spatiale du projet est dictée par le terrain et les contraintes de voisinage. Le projet est implanté dans une zone résidentielle, ce qui impose une certaine discrétion architecturale. L'architecture est conçue pour s'intégrer dans le tissu urbain existant, tout en offrant une réponse contemporaine aux besoins de l'école.





34

Projet architectural et urbanistique
 L'opération, comprenant la mise en œuvre de l'habitat et de l'équipement social, est destinée à accueillir les personnes âgées et à leur offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social.

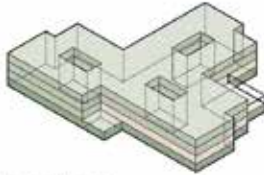
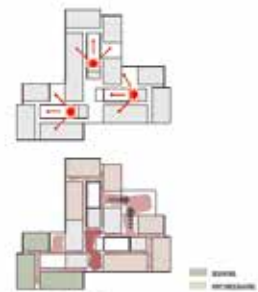


Schéma de liaison de l'habitat à l'équipement social

Urbanisme
 Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social.

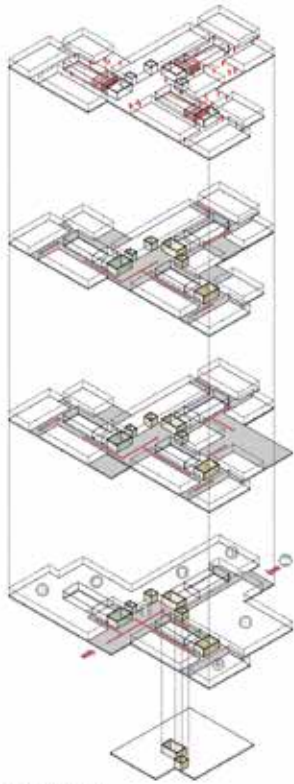


Plan de l'habitat et de l'équipement social

Urbanisme
 Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de l'habitat et de l'équipement social, tandis que la seconde phase concerne la construction de l'équipement social.



Plan de l'habitat et de l'équipement social



ORGANISATION ET VISIBILITÉ DU LOCAL, ÉPURES DE BARRIÈRE
SÉQUENTIALISATION FONCTIONNELLE - PROLOGUE 1/2/3/4/5



P. ANNEE 001 | L.001

- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION
- ESPACE DE CIRCULATION



P. ANNEE 001 | L.001

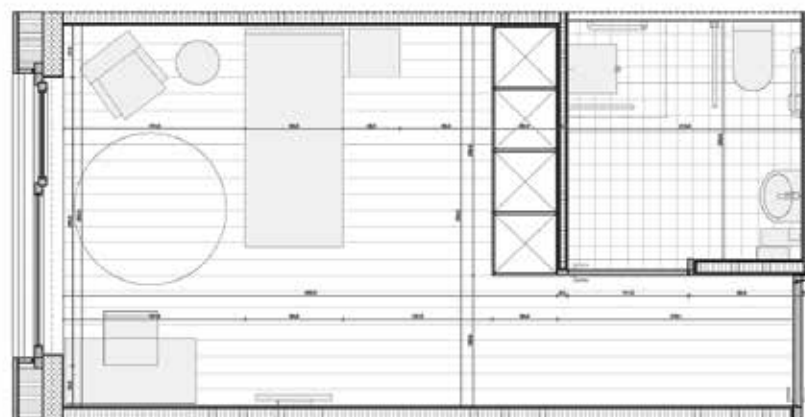
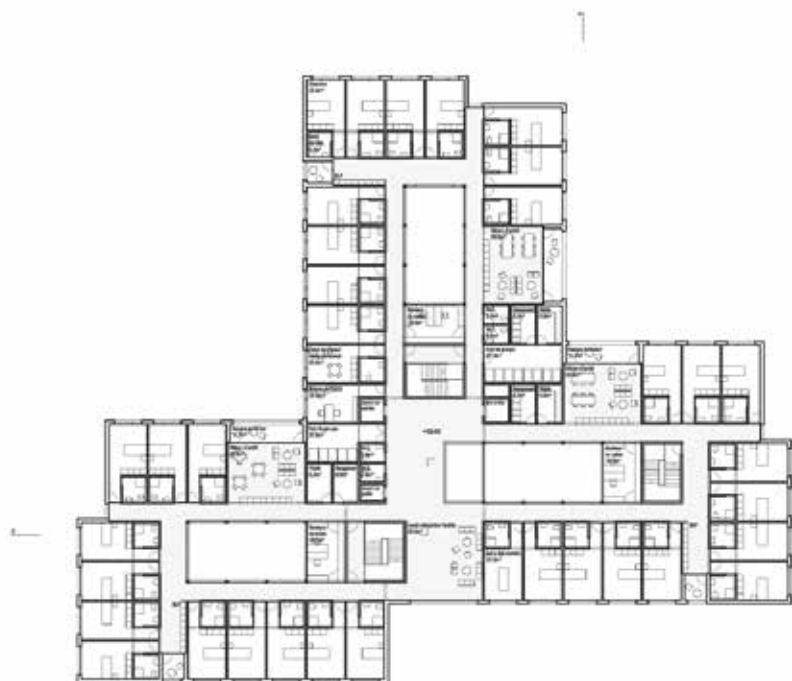


FAÇADE SUD-OUEST | L.001



FAÇADE SUD-OUEST | L.001





PLAN DE DÉTAIL 1/200

PLAN DE CHAMBRE TYPE 1/200





N°46 LE CASTEL D'OCTODURE

4^E RANG / 4^E PRIX

LES ATELIERS DU PASSAGE, FRIBOURG

Collaborateurs :

Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Hervé Romanens, Morgane Gex, Loris Overney,
Alexandre Olszak Olzewski, Tilio Pezzoli

SABERT SA INGENIEURS, CRANS-MONTANA

Collaborateurs :

Damien Morand, Antoine Chevalley, Damir Gudeli, Nicola Manstretta, Sandra Corboud, Maël Gorgerat

Le projet ponctue son contexte morphologique, tant par sa volumétrie compacte que par son implantation au nord du site, et créé par un retrait à la rue un parvis d'entrée au nord ainsi qu'un vaste parc au sud-ouest en intégrant la chapelle existante. Le parc arborisé accessible avec des cheminements courbes propose un véritable lieu public tant pour les futurs habitants de l'EMS que pour les habitants du quartier.

Les trois volumes liés, créent un ensemble bâti articulé qui s'intègre sensiblement avec sa forme et sa compacité dans son contexte environnant.

La répartition des programmes est judicieuse et bien structurée, avec au rez de chaussée les espaces à caractère public. L'accueil est en lien direct avec l'entrée côté nord et le parking, la cafeteria-salle à manger se trouve au cœur du dispositif au tour de la terrasse extérieure s'ouvrant côté parc. Les espaces fédératifs sont disposés dans l'articulation à ouest, la zone administrative dans la partie est et les services avec la cuisine au nord proche de la livraison. À chacun des trois étages, se regroupent chaque fois trois unités de 12 chambres dans les trois articulations du volume. Chaque unité est structurée par un atrium autour duquel sont disposées les espaces communautaires et les chambres, accessible directement par un dispositif escalier ascenseur depuis le rez de chaussée. L'unité de la psychogériatrie est placée raisonnablement au dernier niveau en lien direct avec le jardin thérapeutique en toiture-terrasse.

Le jury regrette que l'expression architecturale n'ait pas été plus développée, ainsi que le concept structurel, même si la proposition semble suivre une certaine logique constructive.

En conclusion, si le jury salue la volonté d'intégration du projet dans le contexte urbain de Martigny par sa morphologie articulée et sa compacité, il n'est toutefois pas convaincu par l'entrée principale au nord aménagée en partie en parking et incluant la rampe pour le parking au sous-sol.

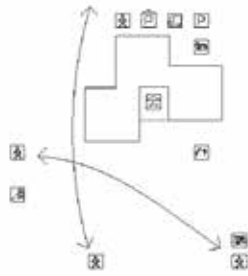
S'il souligne la sensibilité du projet du point de vue de sa qualité typologique, son organisation claire et son échelle domestique, il regrette toutefois les faibles dimensions des spatialités communautaires (cafeteria et salle à manger) autant au rez de chaussée qu'aux étages, ainsi que le manque de définition quant aux matérialités et atmosphères proposées.

Concept statique

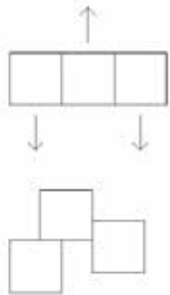
Le projet propose une matérialité en béton armé, qui est considérée adaptée au projet. La disposition des porteurs et leur alignement permet une réponse efficace, permettant une transmission directe des charges et la reprise des efforts sismiques.



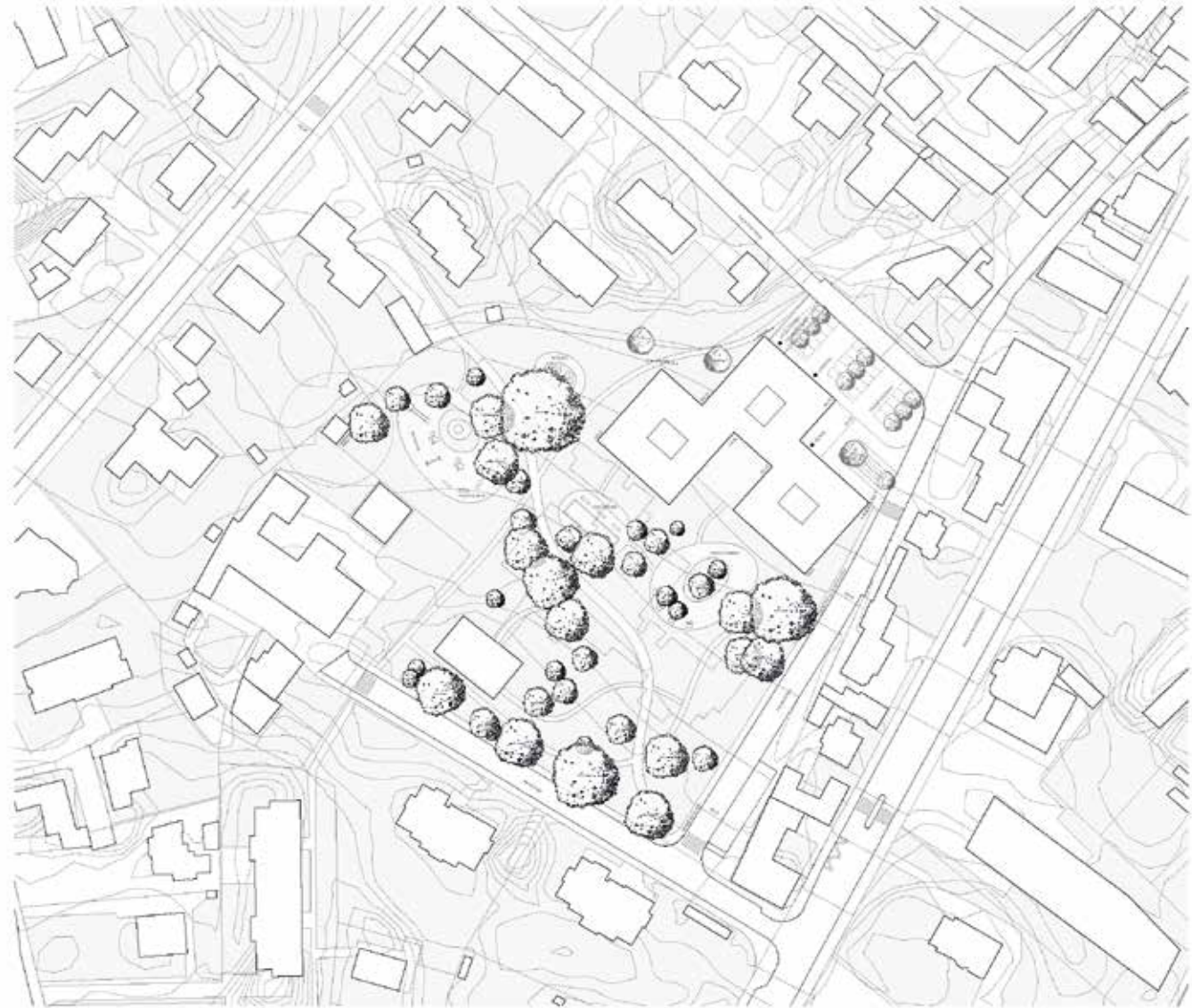
REPLANTATION
 On a à sa forme imposée, le plan d'implantation est défini par le périmètre et les dimensions des zones bâties. Il est à l'échelle 1/1000.



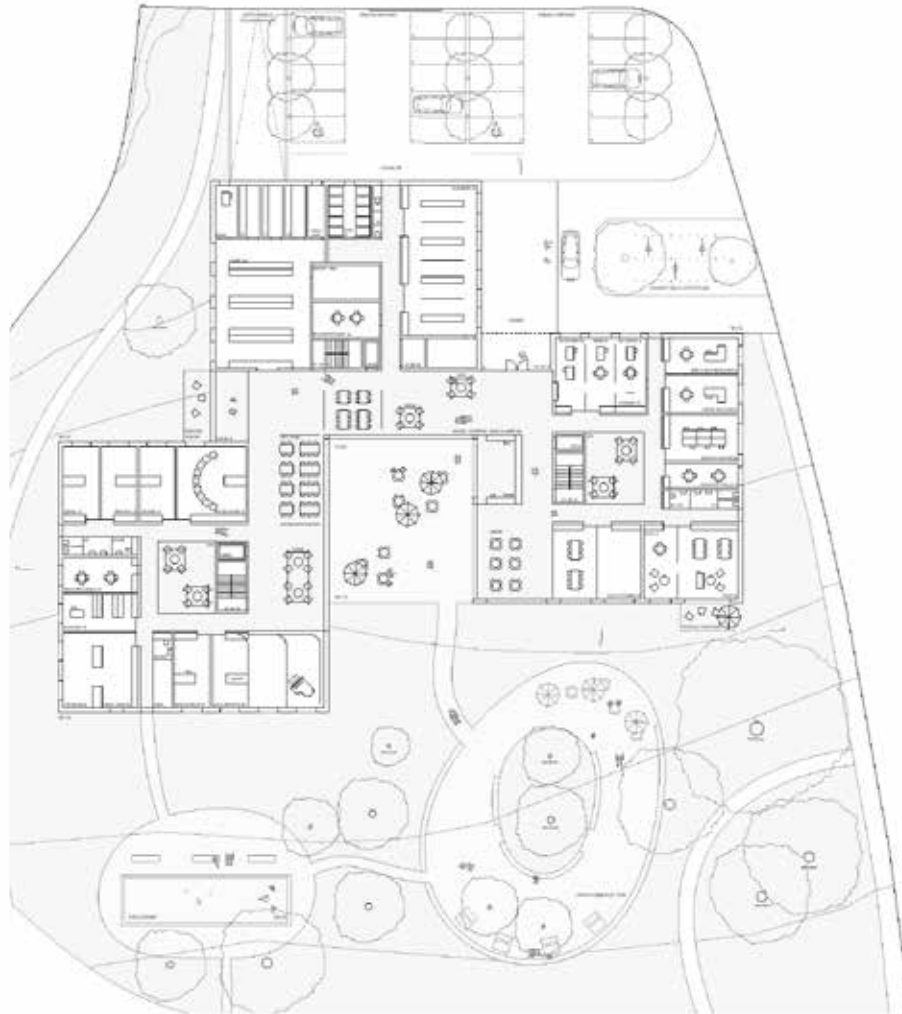
VEGETATION AMÉNAGEMENTS OUTILS
 En analysant les données climatiques locales, on a pu constater que le site est très exposé au vent du sud-ouest. On a donc prévu un dispositif végétal pour protéger le site des vents dominants et créer des zones d'ombre et de fraîcheur. Ces aménagements sont réalisés à l'échelle 1/1000 et sont en accord avec le plan d'implantation.



CONCEPT ARCHITECTURAL
 Le concept architectural est basé sur la création d'un espace public central qui sert de point de rencontre et de lien entre les différents bâtiments. L'implantation des bâtiments est en accord avec le plan d'implantation.



REPLANTATION 1/1000



ARCTHUS 100



ARCTHUS 100

N°46 LE CASTEL D'OCTODURE





N°60 AU MARCHÉ

5^E RANG / 5^E PRIX

EIDO ARCHITECTES SÀRL, YVERDON

Collaborateurs :

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Gaël Nicolet, Vanessa Delessert, Mylène Philipona

44

INGENI FRIBOURG SA, FRIBOURG

Collaborateur :

Lionel Bussard

Ce projet propose une volumétrie compacte sur 4 niveaux composée de 3 volumes en forme de trapèze qui s'implantent de manière décalée sur la parcelle. Le premier volume cherche le rapport avec la rue des Artifices. L'articulation des bâtiments solutionne de manière sensible les vis-à-vis avec les bâtiments voisins et permet au parc de se s'étendre autour du bâtiment.

Le projet donne une grande importance à la meunière au nord du site qui est rendue à l'air libre et aménagée en ruisseau. Celui-ci est mis en valeur par deux terrasses de la cafétéria et une promenade.

L'entrée principale est positionnée dans un retrait du bâtiment au sud-ouest, en lien avec le parc public et connectée aux parking visiteurs et employés. Son exigüité et l'absence de sas d'entrée interpelle.

Le jury apprécie toutefois la qualité spatiale et la luminosité de l'espace d'accueil au rez-de-chaussée qui met en relation trois espaces généreux servant à la fois de cafétaria, salle à manger et salon s'ouvrant sur trois orientations différentes, avec leur terrasses extérieures.

Dans les étages, on retrouve cette même fluidité des espaces de circulation et d'échange interconnectés, qui s'ouvrent sur les salons profitant des différentes orientations du site.

Les unités regroupent 11 à 12 chambres placées en grappes autour de cet espace de rencontre multifonctionnel inspiré selon le concurrent de la place du marché. Le bureau des soins est placé stratégiquement entre la cage d'escalier, le séjour et l'espace des circulations.

Toutefois le jury se demande si le fait que le pensionnaire sortant de la chambre arrive immédiatement dans un espace de vie sans passer par un espace de transition plus neutre ne revêt pas un aspect « communautaire » qui paraît plus adapté à un foyer d'étudiant.

De plus ces espaces servant à la fois de circulation et de salon semblent difficiles à meubler et à s'approprier.

Le projet propose un système constructif conventionnel en béton avec une modénature de façade adaptée au lieu et à la fonction.

Enfin le jury apprécie la manière dont le concurrent a tiré parti de cette volumétrie compacte et découpée et la qualité et la cohérence de l'organisation des plans.

Concept statique

Le bâtiment est conçu comme une construction en béton armé. La proposition est considérée pertinente et permet de résoudre la gestion des portées différentes ainsi qu'une reprise aisée des actions sismiques.

"Au Marché"



MORPHOLOGIE
La nouvelle empreinte proposée se situe sur l'ancien site de la gare et s'intègre à la trame existante.
La présence d'un ancien marché central a permis de définir une nouvelle structure pour le quartier et le développement de la zone.
Les nouvelles implantations, prévues sur les anciens bâtiments, ont permis de conserver le caractère du quartier.
Le bâtiment proposé par le projet permet d'intégrer le site dans son environnement urbain et de créer un lien entre le site et le quartier.
Ces éléments ont permis de définir une nouvelle trame de circulation et de créer un lien entre le site et le quartier.



RELATIONS CONTEXTUELLES
Le projet s'inscrit dans une trame urbaine existante et s'intègre à la trame urbaine existante. La nouvelle structure du quartier est définie en fonction de la trame urbaine existante et de la trame urbaine proposée.
Le projet s'inscrit dans une trame urbaine existante et s'intègre à la trame urbaine existante. La nouvelle structure du quartier est définie en fonction de la trame urbaine existante et de la trame urbaine proposée.
Les nouvelles implantations, prévues sur les anciens bâtiments, ont permis de conserver le caractère du quartier.





DESIGN JURISON
 La structure est conçue pour une utilisation de type de centre de formation ou de bureaux. Les locaux sont destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

DESIGN JURISON
 Depuis l'entrée principale, le bâtiment se divise en deux parties distinctes formant un tout. Le premier est destiné à accueillir les ateliers et les bureaux. Le second est destiné à accueillir les salles de réunion et les bureaux.

DESIGN JURISON
 Les espaces réservés à l'habitat sont destinés à accueillir des appartements de type studio ou de type T2. Les locaux sont destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

DESIGN JURISON
 Cette disposition offre une grande flexibilité de fonctionnement. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.



LE PROGRAMME
 Le programme est composé de locaux destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

LE PROGRAMME
 Cette disposition permet de répondre à une grande variété de besoins. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.

LE PROGRAMME
 Le plan offre une grande flexibilité de fonctionnement. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.

LE PROGRAMME
 Les locaux sont destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

LE PROGRAMME
 Cette disposition permet de répondre à une grande variété de besoins. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.



SECURITE INCENDIE
 L'ensemble des locaux est équipé en fonction des besoins.

SECURITE INCENDIE
 Les locaux sont destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

SECURITE INCENDIE
 Cette disposition permet de répondre à une grande variété de besoins. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.

SECURITE INCENDIE
 Les locaux sont destinés à accueillir des ateliers, des salles de réunion, des bureaux, etc.

SECURITE INCENDIE
 Cette disposition permet de répondre à une grande variété de besoins. Elle permet de faire évoluer le bâtiment en fonction des besoins.





CONCEPTION
Le développement du projet fait au cours de son approche les espaces d'activités et de circulation. Dans l'axe d'un marché moderne proposant l'ouverture d'un espace d'un quartier.

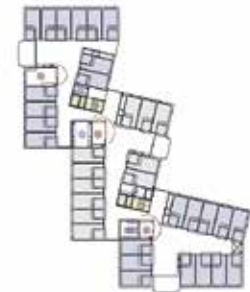
Le principe architectural de référence prioritaire du site pour être une grande unité d'adaptation de besoins et de circulation.

Les espaces d'activités sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

SECURITE DE SOINS
Les espaces de soins sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Tous les modules verticaux, les volumes et les espaces sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Ces espaces doivent être conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.



UNITE DE SOINS
Les unités de soins sont conçues de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Au 3^e étage les unités de soins sont conçues de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

ESPACES DE SERVICES
Les espaces de services sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Le projet propose également un espace de services de qualité et de diversité.

Le projet propose également un espace de services de qualité et de diversité.



SECURITE INCENDIE
L'ensemble des espaces sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Les deux volumes permettent de concevoir des espaces de qualité et de diversité.

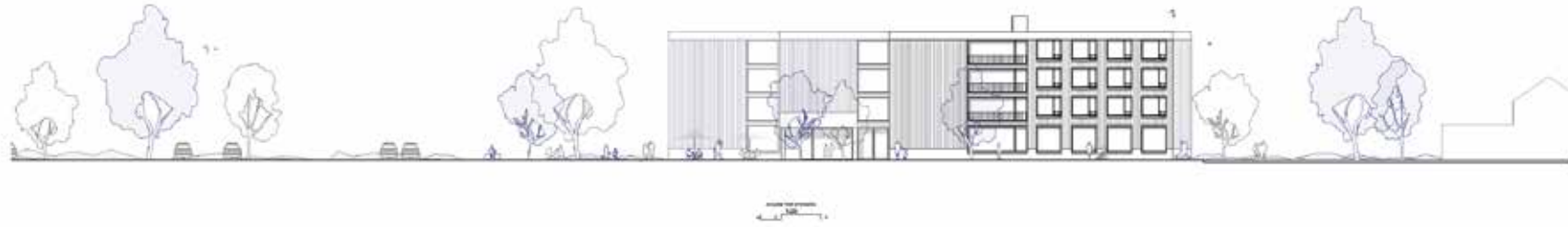
OBJECTIFS
L'ensemble des modules de soins sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.

Cette stratégie architecturale permet le confort et la qualité des soins.

Les espaces de services et de soins sont conçus de manière à offrir un espace de qualité et de diversité.



Document de travail pour la consultation d'un BMO "Grand Stade Ouest" à Marseille



Document de projet pour la construction d'un GEM "Centre Santé Quatre" à Villeneuve





N°20 LES HUIT PORTES

6^E RANG / 6^E PRIX

CLR ARCHITECTES SA, GENEVE

Collaborateurs :

Damien Chevalley, Véronique Iten, Patrick Longchamp, Guillaume Rey, Alicia Lonca, Sandra Briner

52

PERRETTEN & MILLERET, CAROUGE

Collaborateurs :

Frédérique Bonny, Marc Lachenal

L'implantation de ce projet « déhanché » est intéressante car elle permet de redonner une échelle à ce bâtiment de trois étages sur rez-de-chaussée vis-à-vis de ce quartier constitué de maisons individuelles et de petits immeubles.

Le regroupement des accès et des parkings au nord-ouest permet de libérer le reste du parc de toutes circulations motorisées et de lui conférer ainsi un statut de lieu de délasserement.

L'entrée principale placée dans le prolongement des accès fait face à la Meunière qui est mise en valeur dans le dispositif plus global des aménagements paysagers. Si les principes paysagers arrêtés sont intéressants, l'importance de la zone d'accès publique minérale semble excessive et celle de la desserte logistique quelque peu sous dimensionnée.

Le rez-de-chaussée organise les différentes activités d'accueil, de restauration et de logistique de manière claire et propose depuis l'entrée principale, une succession d'espaces aux qualités variées, en particulier pour la cafétéria et le restaurant qui offrent des dégagements extérieurs différenciés.

Si le parcours depuis l'entrée à l'escalier principal est naturel, il semble moins évident pour atteindre les ascenseurs qui distribuent tous les étages. Le choix de ne pas orienter certaines fonctions publiques sur le parc interroge.

La configuration des étages propose deux patios autour desquels s'organisent les quatre unités de vie et une circulation verticale à l'articulation du déhanchement. Ce dispositif est habile, les séjours des unités prolongés par une terrasse extérieure sont lumineux, de même que les parcours intérieurs qui offrent des qualités spatiales intéressantes de par la présence des patios et des dégagements sur l'extérieur. Si les jardins thérapeutiques de la psychogériatrie placés dans les deux cours sont sécurisés, ils ne sont pas très attrayants et trop à la vue des autres résidents.

L'expression des façades est soignée, en revanche, la proposition d'un double socle surmonté de deux étages nobles interpelle. En effet, cette configuration dégage un caractère très urbain à ce bâtiment par rapport à son emplacement. De plus, même si la mise en œuvre de son bardage en bois est censée renvoyer au caractère du lieu, la sophistication de ses trois corniches le dénonce.

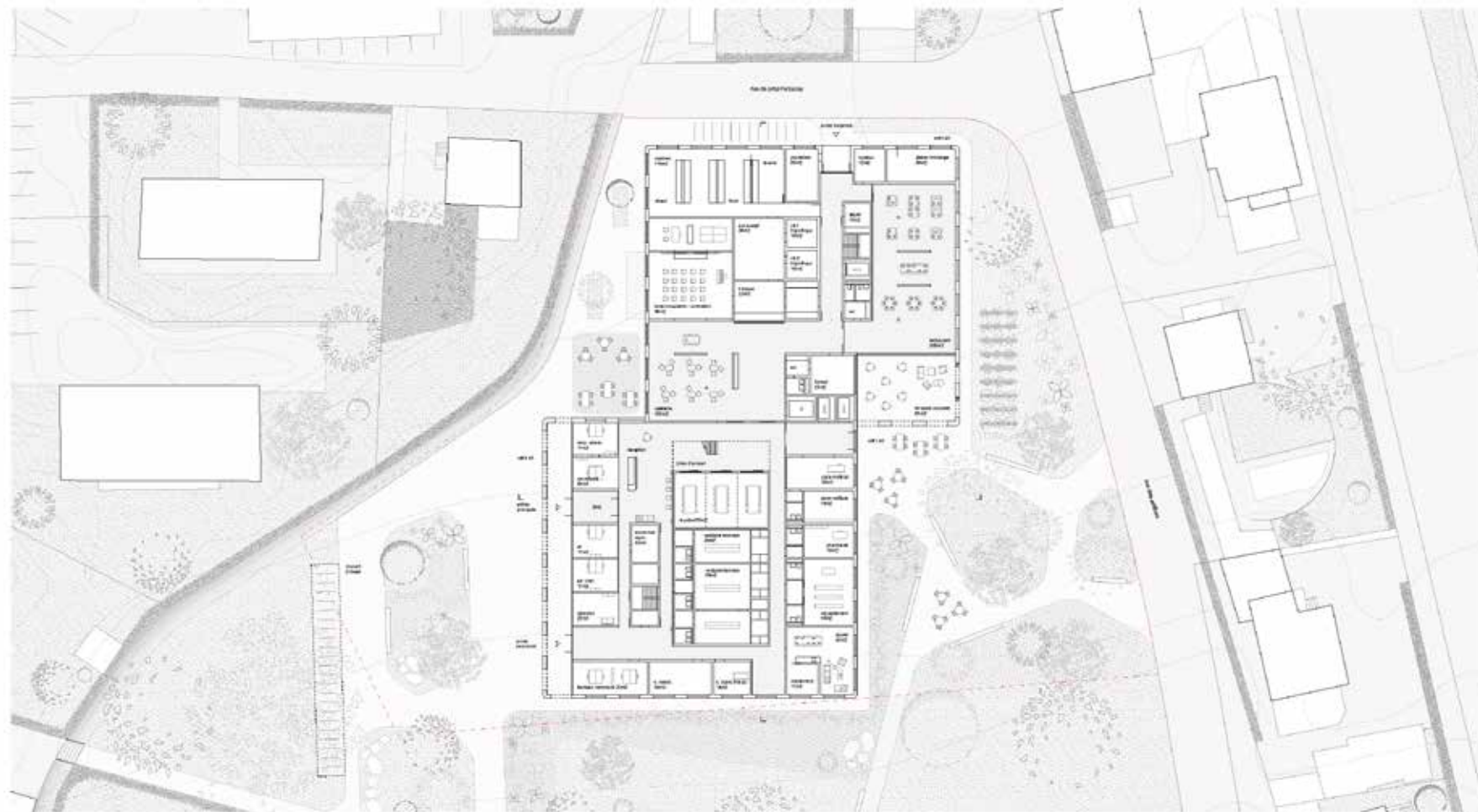
Concept statique

Ce projet propose la construction de deux bâtiments en béton armé séparés par un joint. La disposition du joint n'est pas jugée comme nécessaire et pourrait être éliminée afin d'éviter des nuisances pendant la vie utile du bâtiment. En général, le projet est soigné et raisonnable, mais certains aspects pourraient être optimisés (comme le concept de façade extérieure porteuse en bois)



54

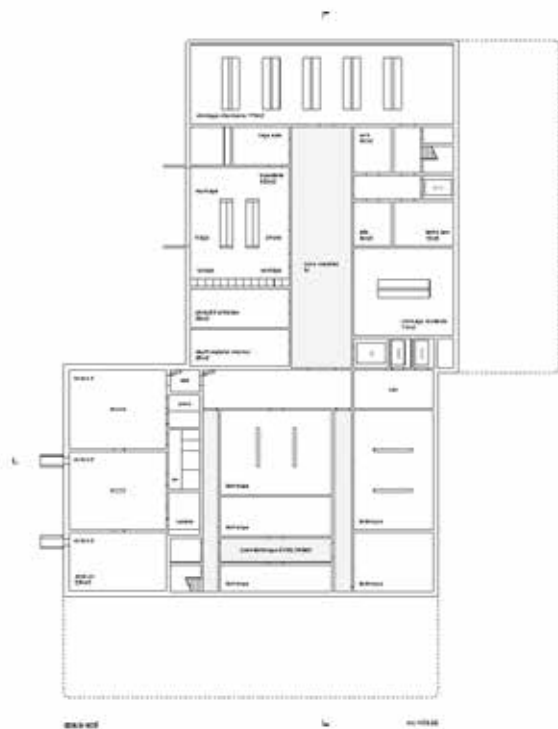




plan voirie-délimitation 1:200
14-01-08

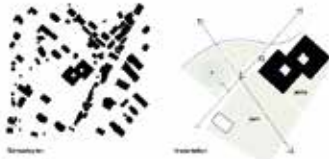


façade 1:100







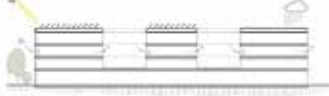


Introduction
 Le projet propose un bâtiment abritant un centre de la parole au détail reconstitué les différents espaces existants. Son objectif principal est de proposer un espace ouvert et accueillant, capable de servir de lieu de rencontre. L'édifice propose de faire passer de l'ancien à l'actuel sans rompre avec le passé, mais par une progression à long de la structure. Elle s'inscrit dans le quartier ancien de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur dans le sud de la France, un projet qui sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.



Aménagement paysager
 Le site se situe en bordure du site à l'ouest du quartier. Il s'agit d'un espace public de rencontre. Un espace de rencontre public dans le long de la structure. L'édifice propose de faire passer de l'ancien à l'actuel sans rompre avec le passé, mais par une progression à long de la structure. Elle s'inscrit dans le quartier ancien de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.

Façades, matériaux, développement durable
 L'édifice propose une architecture ouverte pour les habitants, un projet qui sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.



Concept énergétique
 Le bâtiment propose une architecture ouverte pour les habitants, un projet qui sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.

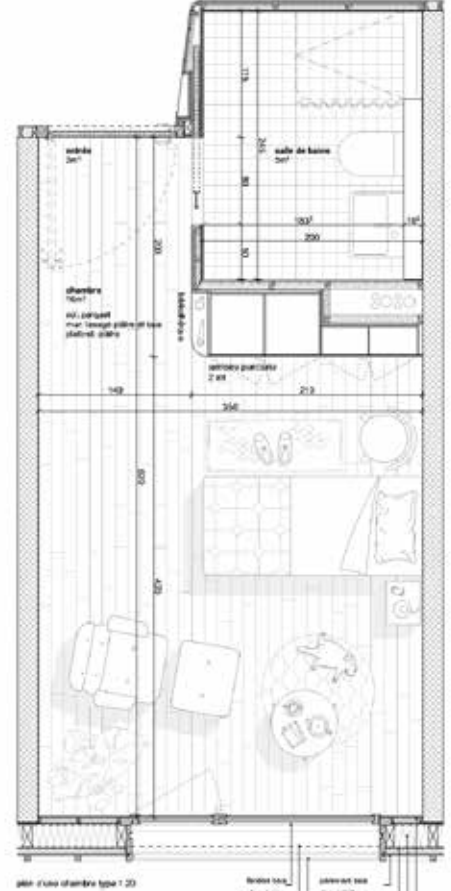
Concept structurel
 Le bâtiment propose une architecture ouverte pour les habitants, un projet qui sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.



L'agence Habitat
 Situé dans les environs, l'agence Habitat est un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.



Terrasse
 Le bâtiment propose une architecture ouverte pour les habitants, un projet qui sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne. Le projet sera un acte fondateur de la ville de Digne.



PROJETS NON PRIMÉS



N°01 UNITÉ D'HABITATION

ROSARIO GONÇALVES DIPL. ARCH. ETH, CHUR

Collaborateurs :

Duarte Brito, Nuno Silva

WEBER + BRÖNNIMANN BAUINGENIEURE AG, BERN



N°02 KLEE

YVES MACHEREL, LAUSANNE

Collaborateur :

Yves Macherel

SMAJLI INGENIEURS SARL, LAUSANNE



N°03 LA GRAND-MAISON DES GRANDS-PARENTS

DFDC SAGL, PARADISO

Collaborateurs :

Dario Franchini, Diego Calderon, Paolo Crippa,
Federica Zoboli

WMM INGENIEURE AG, MÜNCHENSTEIN



N°04 TRILLIUM

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES SÀRL, BIENNE

Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Nadège Theubet

WEL CONSULTING SÀRL, ORVIN



N°05 PALAZZO VECCHIO

RYSZARD GLOCKI ARCH. DIPL. EPFL, VEYTAUX

Collaborateurs :

Ryszard Glocki, Lucien Favre, Zuzanna Hirszttritt

ALEXANDRE FROSIO ING. CIV. DIPL. EPFL, LONAY



N°07 DEVIDE

ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES,
ZÜRICH

Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur de Campos, Axel
Schmidt

RATIO BOIS SÀRL, VILLENEUVE



N°08 FAIT TOURNER MOULINOS !

WILLIAM CHAMI, LAUSANNE

Collaborateur :

William Chami

DAVID STANEK, LAUSANNE



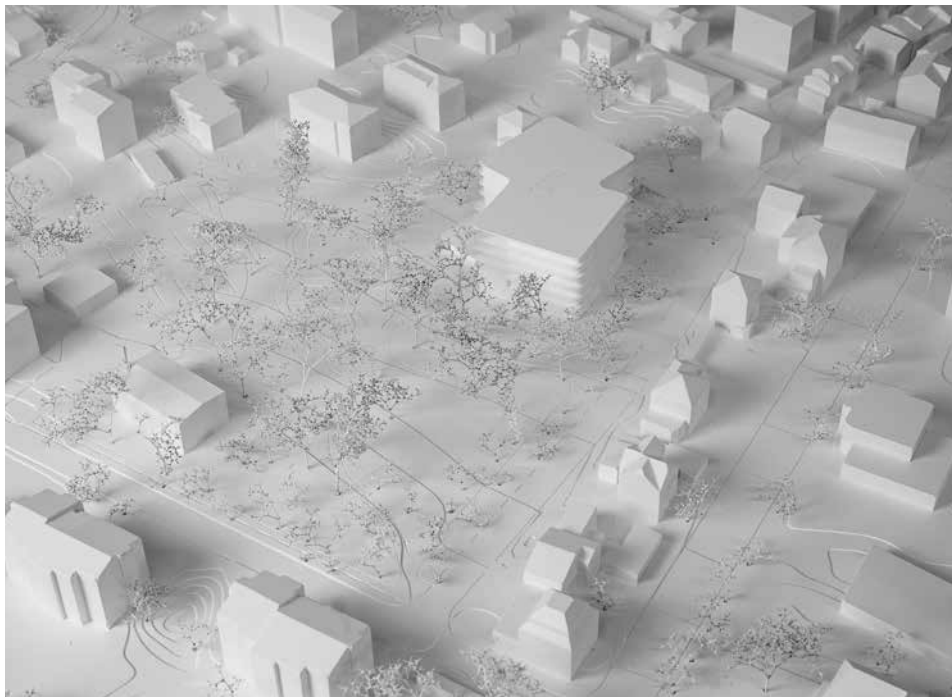
N°09 LE HAMEAU 1920

HENRI MARDI ARCHITECTES SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Zeno Cattani, Raphaël Pache, Ricardo Coutinho

MARIO MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA,
LOCARNO



N°10 JOSEPH & JEANNETTE

DAN ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Boulos Douaihy, Roody Mallouhi, Romy Khallouf,
Dany Roukoz

STRUCTURAME SÀRL, LAUSANNE



N°11 LES TERRASSES DU CASTEL

ATELIER CIRCONFLEXE ARCHITECTES SÀRL,
LAUSANNE

Collaborateur :

Dubois-Desvert Paysage

KÄLIN ASSOCIÉS SA, LAUSANNE



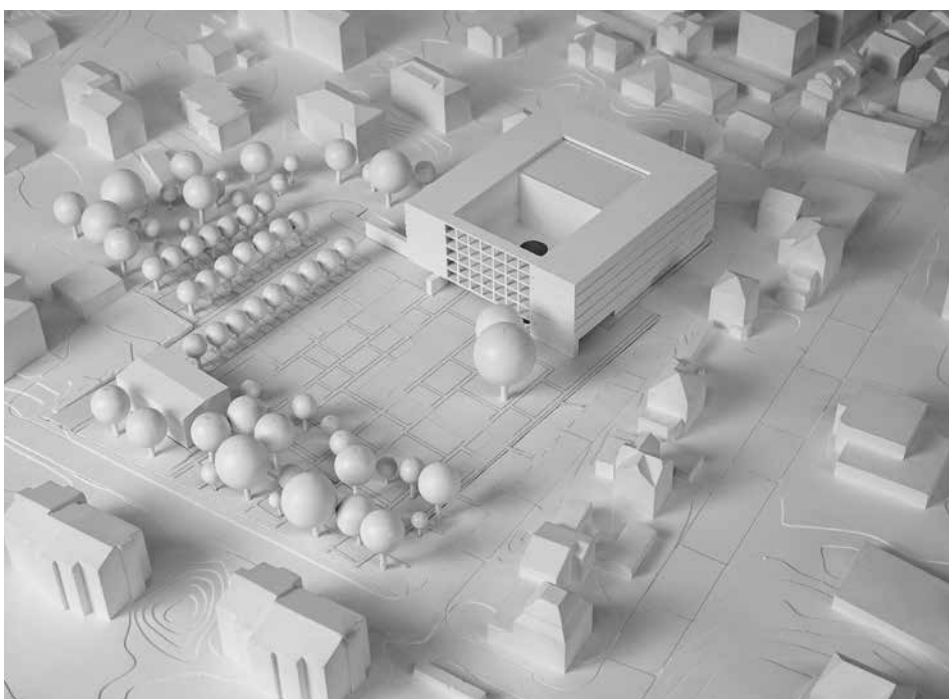
N°12 FENÊTRE SUR ARCADIE

ATELIER D'ARCHITECTURE MICHEL VOILLAT SÀRL,
MARTIGNY

Collaborateurs :

Voillat Michel, Boson Jorick, Richard Soukaïna, Pante
Mathis

SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ ET PRALONG SA, SION



N°13 GRAVÉ DANS MA COUR

ANDREA DRAGONI ARCHITETTO, PERUGIA

Collaborateur :

Andrea Dragoni

NON MENTIONNÉ



N°14 LES ORTIES

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Claude Fabrizio, Laurent Savioz, Carole Westhoff,
Barbora Pisanova, Etienne Gilloz, Fany Sierro,
Charlotte Saint-Amour

ALPATEC SA, MARTIGNY



N°15 CŒUR DE VIE

JÉRÉMY TRIEU ARCHITECTE, LAUSANNE

Collaborateur :

Arco 6 Sàrl

RAAD ABDUL-AZIZ, FOREL



N°16 STAIRWAY TO HEAVEN

ARP ARCHITECTES SA, VERBIER

Collaborateurs :

Picchio Riccardo, Depierraz Mathias, Federico Taravella,
Valentine Détraz Meylan

GIT4 SA P.A. THÉTAZ INGÉNIEURS CIVILS SA,
MARTIGNY



N°17 SYLVESTRE

LOPES & PÉRINET ARCHITECTES EPFL SÀRL,
GENÈVE

Collaborateurs :

Emmanuel Périnet-Marquet, Fernando Lopes,
Noémie Hackière, Louis Leclert

GEOS INGÉNIEURS CIVILS, MEYRIN



N°18 TOUJOURS VERTS

BFN ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

Collaboratrices :

Geneviève Nanchen, Aude Bornet Fournier

CORDONIER & REY SA, SIERRE



N°19 TRIFOLIUM 2

GDAP ARCHITECTES SÀRL, GENÈVE

Collaborateur :

David Gaston

RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA, PENTHALAZ



N°21 SYMFONIA

DEBONS ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Miguel Antunes, Alexandre Debons, Florence Debons,
Chloé Vouilloz, Emilie Orsinger, Stefane Teixeira, Maryon
Delaloye, Bojan Golubovic

SYGMA SA, MONTHEY



N°22 PAPILLON

ATELIER ZÉRO 2 SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Rottura Stefano, Merchán García Alberto, Fernández
Berraquero Ana, Di Lascio Francesca

EDMS SA, GENÈVE



N°23 ISHTAR

AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA, CAROUGE

Collaborateurs :

Pierre Minio, Ganesha Desarzens, José Bru

INGPHI SA, LAUSANNE



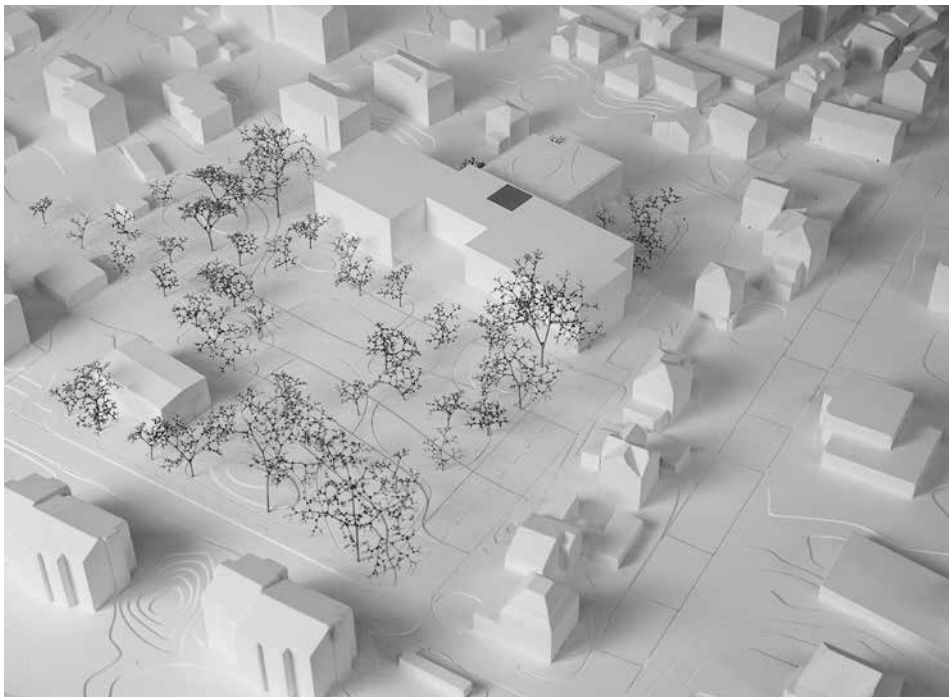
N°24 GRAND HÔTEL DU PARC

PHILIPPE MEYER ARCHITECTE SÀRL, CAROUGE

Collaboratrices :

Anna Bellinvia, Sara Sampaio, Charlotte Roux,
Maria Puche

ING. PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL, LUGANO



N°25 LA NEUVIÈME PORTE

ATELIER PIETRINI SÀRL, NEUCHÂTEL

Collaborateur :

Guido Pietrini

DSI INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, NEUCHÂTEL



N°26 TORTUE

STUDIO BBD SÀRL, VILLARS-SAINTE-CROIX

Collaborateurs :

Mathieu Delacrétaz, Guillaume Ballart Terral,

Alberto Bellia

MAWI INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE



N°27 PROMENADE CASTELLANE

ARGJEND HASANI ARCHITECTES, MORGES

Collaborateur :

Argjend Hasani

VINCENT BECKER INGÉNIEURS SA, CORNAUX



N°28 PIERRE PONCE

BATIQ S. COOP. MAD, MADRID

Collaborateurs :

Cristina Platero, Carlos Ostolaza, Silvia Alvarez

SEGC INGÉNIEURS CONSEILS SA, FRIBOURG



N°29 MOEBIUS

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

Collaborateurs :

Cornelius Thiele, Diego Daza, Toufiq Ismail,
Diego Comamala

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA, GENÈVE



N°31 CIVITAS

BEATRIZ LIGERO – ORLANDO FREITAS, MEYRIN

Collaborateurs :

Beatriz Ligeró, Orlando Freitas

PILLET SA, BERNEX



N°32 LIGHT POURING DOWN LIKE

HONEY

DOMUS CREA LDA, PORTO

Collaborateurs :

André Camelo, Bruno Soares, Joana Simões,
Pedro Monteiro, Rita Correia, Teresa Osório

VALENG CONSULTORES DE ENGENHARIA LDA,
MATOSINHOS



N°33 ELISSA

ENRICO CHIZZOLINI ARCHITECTE HES/EPF, GRAND-
LANCY ASSOCIÉ AVEC KOBO ARCHITECTURE &
ENGINEERING, LES ACACIAS

Collaborateurs :

Clément Mathey, Gaétan Simili, Nicolas Stervinou,
Pascal Stervinou

MATTHIEU JEANBOURQUIN ING. CIVIL EPFL,
CAROUGE



N°34 **BABYLON**

MATTEO ROSSETTI, MILANO

Collaborateur :

Matteo Rossetti

STUDIO D'INGEGNERIA FABIO BIANCHI E ASSOCIATI
SA, BALERNA



N°35 **TOM & JERRY**

B29 SA, SION

Collaborateurs :

Thomas Bregman, Marius Guillemot, Murièle Fellay,
Kevin Billoud, Clémentine Daumeries, Patrick Melis

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION



N°36 **MADELEINE**

STUDIO BANNALP, ZÜRICH

Collaborateurs :

Pierre Métrailler, Benjamin Pannatier

MEYLAN INGÉNIEURS SA, LAUSANNE



N°37 **HESTIA**

MARIA ESKOVA & VALENTIN CHRÉTIEN, LAUSANNE

Collaborateurs :

Maria Eskova, Valentin Chrétien

ESM INGÉNIERIE SA, GENÈVE



N°38 TRÈFLE

RUIZ PARDO – NEBRED A MARCELO RUIZ, MADRID

Collaborateur :

Marcelo Ruiz Pardo

MECANISMO INGENIERIA JUAN REY, MADRID



N°39 STUBE

ADRIEN MÜLLER ARCHITECTE, MORGES

Collaborateur :

Adrien Müller

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MORGES



N°40 L'ARÈNE

MM&JC ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SÀRL / LUIS DE GREGORIO TOMÁS, SION

Collaborateurs :

Michael Antonio McCullough, María del Carmen Marin Nogales, José María Berbiela Bistamante, André Gomes Pinto

GUYAZ & MERY, SION



N°41 SÈVE

CAZZULANI ARCHITETTI – ARCH., PARMA

Collaborateur :

Giorgio Cazzulani

HOLINGER SA, SION



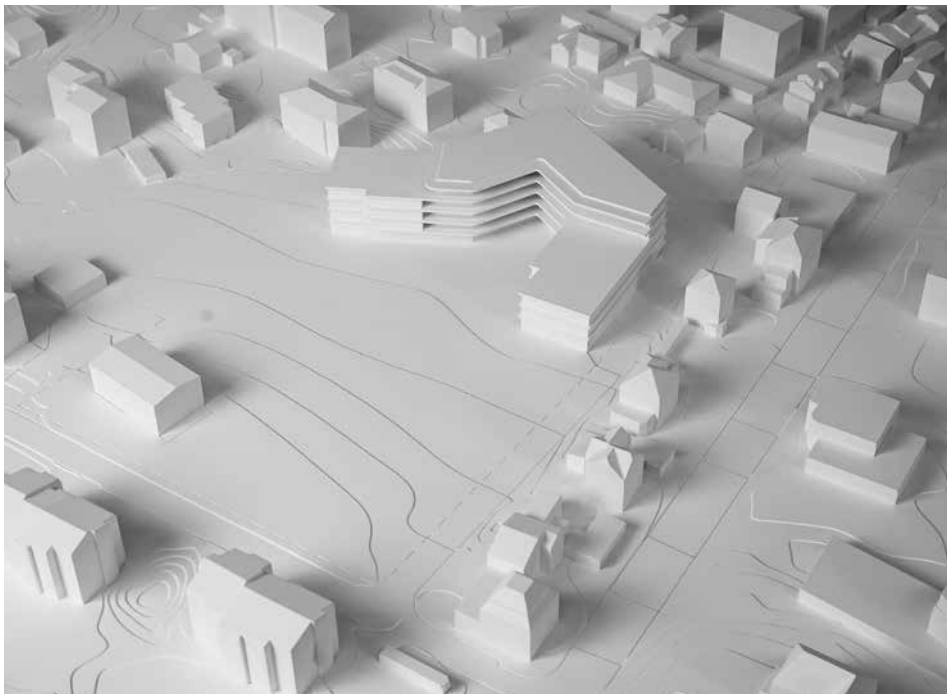
N°42 TROIS QUARTS

GEBARA DAVID – ARCHITECTES REG A, CUGY

Collaborateurs :

David Gebara, Raymond Bulliard

BOIS INITIAL SA, MORGES



N°43 MA MAISON CASTEL

STUDIO SML SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Luciana Diaz, Sara Cavicchioli, Max Collomb,
Morgan Guex, Matthieu Buhlmann, Basile Sordet,
Sacha Nicolas, Sidney Wirth

GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA, LUTRY



N°44 **CARMEL**

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH, BERN

Collaborateurs :

Helko Walzer, Marko Göhre, Tobias Ebner, Anna Vöck

PETIGNAT & CORDOBA INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MONTREUX



N°45 **VERMOUTH**

M10 ARCHITECTES SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

David Cea, Steve Amez-Droz, Mathys Ursini, Ines Soares,
Mattia Pasinelli

BERNARD ET FORESTIER INGÉNIEURS, PENTHALAZ



N°47 AUX JARDINS DES SENS

CP3 ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Stefano Cittolin, Patrick Polli, Francisco Costa,
Céline Martin, Drita Aliu, Luis Miguel Arcas Murillo

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX



N°48 PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE, HIVER...ET PRINTEMPS

COQUOZ-SCHOBER-GAME, MARTIGNY

Collaborateurs :

Coquoz Thomas, Schober Ludovic, Darbellay Michael,
Meilland Nicolas, Reuse Barthélémy

THÉTAZ INGÉNIEURS CIVILS, MARTIGNY



N°49 **DOMUS**

CRISTINA MOLDES ARCHITECTE, GENÈVE

Collaboratrice :

Cristina Moldes Andres

AIC INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE



N°50 **MAISON DES ELFES**

PAPAIOANNOU ATELIER D'ARCHITECTURE, GENÈVE

Collaborateur :

Emile Mermillod

FLAVIEN BRISSET, GENÈVE



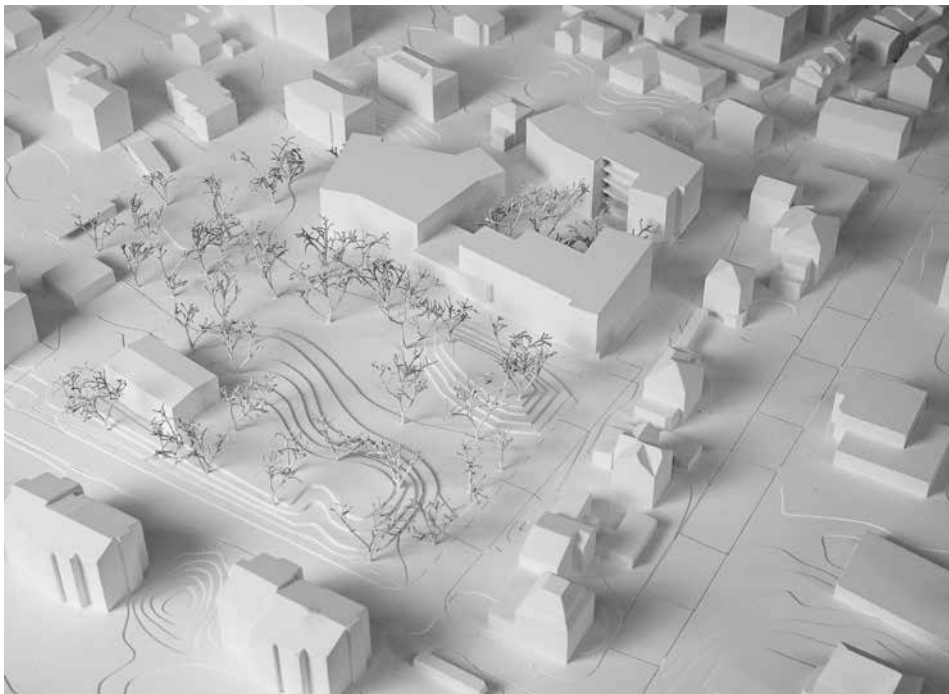
N°51 LA FORÊT D'ÉMERAUDE

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Arnaud Martin, Loris Boschetti, Clotilde Rigaud, Natan Quesada, Lionel Lauck

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY



N°52 AUX TOURS D'UNE COUR

CARDOSO ARCHITECTURE SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Pedro Cardoso, Pierre-Pascal Nanchen

KBM ENGINEERS SA, SION



N°53 UN POINT C'EST TOUT

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Suter Christian, Sauthier Raphaël, Leal Inês,
Rosado Fabio, Delalay Sylvie

IDEALP SA, SION



N°54 EL CASTELL

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter,
Clémence Fauchère, Stefan Hare, Julien Praz, Anna Serra
Montaña, Alan Zen Ruffinen

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION



N°55 LE MONARQUE

ATELIER IT SÀRL – ARCHITECTES HES EPF SIA,
MARTIGNY

Collaborateurs :

Nicolas Coutaz, Lionel Décombaz, Pierre Epiney,
Martin Latham

BISEG SÀRL – INGÉNIEURS CIVILS HES SIA CAS



N°56 APPARTEMENT RE-TRAITE

EVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira, Daniela Andrade,
Gilian Sabatier, Jonas Chauvet, Alexandre Rouiller

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, MURAZ



N°58 **MARIA**

CW ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Matteo Ricchi, Sofia Pereira,
Lou-Anne Siggen, Geoffrey Rossier, Joël Loutan

IDEALP SA, SION



N°59 **HEJME**

FLORENCIO SOTOS – ISABEL RAMOS, MADRID

Collaborateurs :

Florencio Sotos, Isabel Ramos

DIC SA INGÉNIEURS, AIGLE



N°61 INTCHIE NO

TANGRAM DESIGN SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Fred Hatt, Antonin Reber, Léa Guignard, Micael Lopes,
Marie-Alix Berneron

DRH BUREAU TECHNIQUE, PAUDEX



N°62 UNE PLANTE, UN JARDIN, UNE DIGNITÉ

FABRIK 42 SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Michael Daireaux, Jean-Philippe Maurer, Igor Domitrovic,
Andrea Consuegra, Elliott Gutierrez

HUBER ET TORRENT, MARTIGNY



N°63 LES PETITES FUGUES

KUNZ ARCHITECTES, GENÈVE

Collaborateurs :

François Kunz, Lucas Wenger, Gregorio Martini,
Nathalie Dominé, Aloïs Bouché

MONOD-PIGUET + ASS. I.C. SA, LAUSANNE



N°64 EDEN

TRANSVERSALE ARCHITECTES, LAUSANNE

Collaborateurs :

Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise

PERRET-GENTIL SA, YVERDON-LES-BAINS



N°65 **CONIGLIO**

ROUVENAZ TROKAY ARCHITECTES SA, RENENS

Collaborateurs :

Florent Rouvenaz, Martin Trokay, Noémie Tschabold

TRIGONE SÀRL, HÉRÉMENCE



N°66 **1,2,3**

CSDK ARCHITECTES SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Charles Sarasin, Daniel Kloese, Valentine Compain,
Ismail Housairi, Alban Carron, Florent Lieure

GUILLAUME FAURE ING. ET ARCH. SA, SION



N°67 CHAMBRE AVEC VUE

URBANITÉ, GENÈVE

Collaborateurs :

Isabel Girault, David China, Mathilde Loiseau,
Marine Girault

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA, CAROUGE



N°68 FAMILLES

AOUABED & FIGUCCIO ARCHITECTES SÀRL,
CAROUGE

Collaborateurs :

Mehdi Aouabed, Audrey Humbert, Tahir Memil

VERSO INGÉNIEURIE SÀRL, LES ACACIAS

